

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6a. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

PAR ANNEE. 12s. 6a.

BUREAU DE REDACTION, ?
Rue Ste. Famille, No. 14.

QUÉBEC, LUNDI MATIN, 25 FEVRIER, 1850

BUREAU DE REDACTION
Rue Ste. Famille, No.

Attention.

Nous publions dans notre feuille de ce jour, le Prospectus d'un journal, l'Ordre social, destiné à remplacer l'Ami de la Religion et de la Patrie. Le but des fondateurs du nouveau journal n'est pas spéculation mais de faire le bien en répandant parmi nos compatriotes, les saines doctrines et les connaissances utiles. Ce journal qui donnera dans un seul numéro plus de matière à lire que l'Ami de la Religion et de la Patrie dans trois, est aussi à meilleur marché, puisque abonnement et frais de poste compris, il ne coûtera aux habitants des campagnes, que 10s par an !

Nous appelons l'attention de nos abonnés sur ce prospectus et nous les prions de vouloir faire tout en leur pouvoir pour mettre à exécution ses vues bienfaisantes.

Québec, 20 Février, 1850.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 25 FÉVRIER, 1850.

L'Ordre Social.—Nous exprimons dans notre numéro de ce jour, le Prospectus de ce nouveau journal, et nous invitons instamment nos agents et autres personnes amis des bons principes, de le répandre et de le faire lire dans leurs paroisses respectives autant que possible. Enfin, nous espérons que chaque abonné de l'Ami de la Religion, se fera un devoir de communiquer cette annonce à ses amis ou voisins, vu que ce journal doit paraître sous peu.

Les journaux reçus hier et ce matin, de l'ouest, ne contiennent rien de bien important.

Une lettre reçue, la semaine dernière, en cette ville, de la part du Capitaine Brennan, de la barque *Rory O'More*, partie de Québec, l'autonne dernier pour la Californie, annonce que le charpentier de ce vaisseau s'est noyé le 29 Décembre, veille du jour qu'il écrit. C'est le seul accident qu'il a à déplorer, depuis qu'il est parti du Canada.

Une souscription est maintenant ouverte en cette ville, pour faire venir de Londres, une pièce d'argenterie qui sera présentée à l'ex-Maire M. Stuart, comme marque de reconnaissance pour les importants services que ce Monsieur a rendu comme maire.

AUX CORRESPONDANTS.—Nous avons reçus depuis Vendredi dernier plusieurs articles signés : *Trois étoiles*, *Franchise*, *J. M.*, *Haine ! etc.*, etc; que nous ne pouvons insérer. Nos correspondants nous saurons gré plus tard, de cette conduite. Et puis, nous pensons que l'objet dont ils s'occupent, a reçu son châtiement; l'esprit public s'est prononcé.

Nous regrettons d'apprendre du *Mercury* de samedi soir, que le magasin de M. Beaulieu, marchand, à St. François de la Rivière du Sud a été complètement détruit par le feu dans la soirée de Jeudi dernier. On croit que rien n'était assuré.

OUVRAGE SUR LA ROYAUTE PAR LOUIS PHILIPPE.—Les Politiciens attendent avec anxiété un ouvrage de Louis-Philippe sur

la Royauté en quatre volumes; il a pour titre : *Dix ans de Royauté*. Il contiendra sans aucun doute des "vues nouvelles" sur plusieurs personnes qui ont figuré dans cette espace de temps.

Plus de barreau dans la Nouvelle Ecosse.—Il paraît que le procureur général de la Nouvelle-Ecosse a présenté à la législature de cette province un bill pour abolir les privilèges des avocats et ce bill aurait subi sa seconde lecture. D'après les dispositions de ce bill, tout individu sera autorisé à pratiquer comme avocat dans toutes les cours de la province. Une mesure de même nature a été adoptée dans l'état de New-York il y a déjà quelques temps. Le peuple de la Nouvelle-Ecosse et celui de l'état de New-York seront désormais des peuples-avocats.

— Le journal *Alla California*, publié en Californie, ne s'imprime pas sur des feuilles d'or, mais, si l'on en juge par le haut prix qu'il obtient de ses souscripteurs et des personnes qui y insèrent leurs annonces, il doit approcher en valeur le précieux métal. Le cadre en est de peu d'étendue, et cependant la souscription annuelle en est fixée à 12 dollars, ou 7 dollars par semestre. Une annonce dans le journal coûte 4 dollars pour la 1re insertion si elle est au-dessous de 10 lignes et 2 dollars pour chaque insertion subséquente.

Si le propriétaire de cette publication est sûr de la ponctualité de ses abonnés, un tel bonheur lui vaudra certainement de l'or.

Le *Courier* de ce matin, dans un paragraphe sur la Réciprocité, annonce que M. Malcolm Cameron est délégué à Washington pour appuyer de la part des marchands de Toronto la passation de cette mesure. Il ajoute : " Nous nous contenterons de rappeler aux sénateurs du sud et aux hommes du Congrès, que personne en Canada n'a été plus zélé et plus violent que M. Cameron dans ses attaques contre cette institution même." Le *Courier* veut sans doute désigner les Etats-Unis par le mot : " institution ;" mais il nous semble que le moment est bien mal choisi, puisqu'il ne devrait y avoir qu'une voix au sujet de la réciprocité, et que personne ne devrait manifester l'intention de nuire à son obtention, en essayant de créer chez les membres du Congrès un sentiment hostile à M. Cameron qui va appuyer la mesure.

EMEUDES—INCEDIE.

C'est avec chagrin que nous voyons par le *Journal des Trois-Rivières* que la paroisse de St. Grégoire, à deux lieues de Trois-Rivières, vient d'être le théâtre d'émeutes et d'incendies à l'occasion de la loi des écoles.

" Il y a quelques semaines, dit le *Journal*, les estimateurs de cette paroisse étaient occupés à y faire l'évaluation des propriétés foncières, lorsque dans l'espace d'une demi-heure il se forma un rassemblement d'environ 300 hommes qui arrêtèrent les estimateurs, leur ôtèrent leurs listes et papiers, les emmenèrent prisonniers jusqu'au village, et les laissèrent ensuite s'en aller chez eux, avec menace néanmoins d'incendier leurs bâtiments, s'ils continuaient à faire l'évaluation des propriétés. Ceci se passait vers la fin du mois dernier, et les officiers de la couronne, sur les dépositions qu'ils avaient en main, crurent

devoir profiter du terme de la cour du banc de la reine qui commençait le 2 du présent mois pour soumettre au grand jury un acte d'accusation contre cinq des chefs de l'émeute; mais à peine cet acte d'accusation leur fut-il soumis qu'il fut rejeté par les grands jurés. L'on n'avait encore réussi qu'à prendre deux des cinq chefs ainsi accusés; cependant le rejet de l'acte d'accusation ayant eu effet d'encourager les émeutiers, les autorités crurent devoir continuer les arrestations des personnes au nombre de trente environ; contre lesquelles ils y avait des dépositions; et le grand constable de cette ville eut ordre de mettre à exécution les warrants déjà émanés."

Le grand constable s'est rendu sur les lieux avec ses assistants, mais a été repoussé et battu par une bande d'émeutiers. Forcé lui a donc été de revenir à Trois-Rivières, et de rendre compte au shérif de ce qui venait de lui arriver. Durant ce temps, des gens masqués s'armaient de la torche de l'incendie, et réduisaient en cendre les bâtiments de M. Beliveau un des cotiseurs. La perte est estimée à £300. Outre cela, il paraît que chaque jour il se fait d'autres menaces d'incendies; en sorte que la paroisse de St. Grégoire est dans une vraie anarchie.

Aussitôt que les magistrats et le shérif de Trois-Rivières ont été informés de ces faits, ils ont fait mander de Sorel une compagnie de soldats qui a dû arriver à Trois-Rivières dans la soirée de samedi. Nous espérons que les habitants de St. Grégoire comprendront qu'ils doivent se soumettre à la loi, et qu'ils livreront les coupables aux autorités. Il est aussi à souhaiter qu'ils livreront les coupables aux autorités. Il est aussi à souhaiter qu'il ne soit pas fait d'arrestations inutiles et qu'on se borne à mettre la main sur les chefs, qui sont d'autant plus coupables qu'ils usent de leur influence pour entraver la loi d'éducation et pousser leurs dupes à des actes méchants, pendant qu'eux se tiennent à l'écart.—*Minerve*.

CHUTE DE LA TOUR PRINCIPALE DE LA CATHÉDRALE DE LA NOUVELLE ORLÉANS.—A 11 heures 15 minutes environ ce matin, la principale tour du centre de l'église française est tombée, emportant avec elle une partie de toit du côté gauche et une immense quantité de briques de maçonnerie.

Le premier bruit fut épouvantable, et la chute de la maçonnerie et des briques dura une minute et demie environ et produisit une scène de consternation et de frayeur dans les différentes chambres de la Cour, qui était alors en session dans la bâtisse opposée. Il y eut une véritable panique. Les avocats, témoins, prisonniers, tous croyaient, que c'était la maison même de justice qui s'engloutissait. Lors de la chute de la tour, il y avait plusieurs ouvriers employés dedans et sur l'église; et on suppose qu'il y en a plusieurs sous les décombres. Un jeune homme de couleur, et un maçon ont eu la tête fracturée, un autre les jambes brisées. On s'emploie incessamment à fouiller dans les ruines pour les corps de ceux qui y sont peut-être ensevelis.—N. O. Pic; Janv. 20.

Sucre d'érable.

L'ÉRABLE est, dans ce pays, l'arbre de la plus grande valeur pour l'habitant de la campagne. La sève de cet arbre lui procure, au printemps, un sucre excellent, douceur devenue, pour ainsi dire, nécessaire à la vie. Dans le mois de Mars, le

cultivateur, accompagné d'un ou plusieurs associés, se rend à sa sucrerie, muni de raquettes, de seaux, de chaudières et autres choses nécessaires à la confection du sucre, avec des vivres pour un mois environ de séjour dans les bois. Par les beaux jours de ce mois et suivant, (lorsque le vent ne vient pas du nord-est,) la sève coule abondamment par de petites incisions faites au tronc de l'érable, avec une hache ou un ciseau, et dans lesquelles on a introduit de petites gouges ou couloires, qui conduisent l'eau dans les autres auges placées au pied de l'arbre. Cette eau, recueillie dans des seaux, est portée à la cabane, pour y être versée dans les chaudières, ou les chaudrons, et y bouillir jusqu'à ce qu'elle devienne un sirop épais, qui ensuite est vidé dans des moules de différentes grandeur pour y durcir.

Dans le Haut-Canada, on confectionne le sucre d'érable sous la forme de cassonade, non pas en suivant le procédé ordinaire de la cristallisation, mais en remuant constamment le sirop, jusqu'à ce que toute la partie liquide soit évaporée: alors le sucre reste en poudre.

Les érables continuent à couler pendant environ cinq à six semaines, donnant chacun d'un à deux gallons d'eau par jour, l'un portant l'autre. Quatre à cinq gallons d'eau d'érable font une livre de sucre; mais vers la fin de la saison, la sève en vient à ne pouvoir plus être convertie en un sucre parfait, et à avoir un goût particulier: c'est alors que l'on fait ce qu'on appelle du *sucre de sève*. Quand cela arrive, le temps de laisser la sucrerie est venu, et le cultivateur retourne à la maison avec le fruit de son travail. Outre le sucre, tant dur que mou, ou de sève, la dernière eau d'érable donne encore un sirop dont on se sert au lieu de mélasse.

On prétend qu'un peu de farine de blé d'Inde jetée dans l'eau d'érable contribue beaucoup à la clarifier, et que le sucre en devient beaucoup plus blanc. Comme la recette est fort simple, il serait peut-être à propos d'en faire l'expérience: on la donne comme suit;

" Ajoutez une chopine de farine de blé d'Inde à la quantité d'eau d'érable que vous venez de mettre dans la chaudière pour faire 40 ou 50 livres de sucre, et faites bouillir le tout ensemble."

Cette recette n'a été découverte qu'accidentellement, et a été longtemps tenue secrète, dit-on par celui qui l'a le premier mise en pratique, et qui par ce moyen a longtemps vendu son sucre plus cher que ne le pouvaient faire les autres producteurs de l'endroit.

La couleur du sucre d'érable, comme on le fabrique dans le Bas-Canada, varie du brun très clair au brun très foncé, pour ne pas dire au noir, suivant que le procédé a été meilleur ou plus mauvais, ou selon le degré de raffinement, et peut-être aussi en conséquence de la saison, plus ou moins favorable. Lorsque le sucre nouveau commence à être apporté au marché, ou même dans le temps de l'abondance, le clair, ou la cristallisation s'appergoit davantage, se vend toujours un ou deux sous de plus, la livre, que celui qui est noir, ou mal confectionné. Le sucre de sève se rompt difficilement, et adhère, d'une manière tenace, aux instruments dont on se sert pour le couper.

Les Sauvages, comme les Canadiens, font du sucre d'érable, mais en assez petite quantité, et aussitôt qu'il est fait les femmes l'apportent au marché, en petits pains ronds et plats, du poids de deux ou trois onces. Les enfants surtout sont fort friands de ces petits pains de sucre, qu'ils nomment des *palettes*.

GUERRE AUX RATS.—Depuis la nuit du 14 décembre, la grande chasse contre les rats a commencé dans toutes les voies souterraines de Paris. Ces rues, qui ont 150 lieues de longueur en tous sens, ont coûté, en soixante ans, à la ville de Paris, plus de cinquante et quelques millions.

Toutes les mesures ayant été parfaitement prises, la chasse a dépassé toutes les espérances, et plus de 250,000 rats ont été pris. On pense que ce chiffre atteindra 600,000. En faisant quatre battues par an, l'administration municipale espère avant trois ans, délivrer Paris de ces hôtes destructeurs.

Plusieurs moyens ont été employés par les diverses brigades d'égoutiers pour s'emparer de ces animaux. Celui qui a le mieux réussi est l'emploi d'un grand sac de cuir dans lequel les égoutiers avaient placé une livre de suif de mouton, dont les rats sont très friands. Le mécanisme ingénieux de ce sac en permettait l'entrée, mais non la sortie. Ces soucieuses d'un nouveau genre étaient placées aux angles des rues, et, par une battue habilement faite, on faisait arriver les rats au sac de cuir comme à un point de ralliement.

Les quartiers qui ont le plus fourni d'aliments à cette étrange battue sont les environs des halles; les rues qui avoisinent la Seine; les marchés, les abords de la petite rivière de Bièvre, la rue Pascal; dans le faubourg Saint-Marceau, ont donné aux chasseurs des résultats effrayants.

Sur les 250,000 rats qui ont été pris, on ne compte que 5 à 600 rats noirs dit d'Angleterre. Deux de ces animaux ont été mis à part comme objets de curiosité par les égoutiers, qui se proposent d'en faire hommage au Jardin-des-Plantes.

De l'extrémité de la queue du bout du museau les deux rats noirs d'Angleterre ont vingt pouces. Leurs yeux rouges comme ceux des souris blanches; leur poil est aussi noir et aussi luisant que la peluche d'un chapeau de soie. La férocité de ces animaux est telle, qu'un rat gris de Norvège, de la plus belle espèce, a été littéralement dévoré en dix minutes par les deux rats Anglais dont nous venons de parler.

C'est dans la Seine, à l'île des Ravageurs que tous ces animaux ont été étouffés et dépouillés. Ce travail n'a pas été sans danger.

On assure que deux fabricants de gants de Grenoble ont eu quelques difficultés avec le chef de brigade des égoutiers de Paris. Ces honorables industriels sont effrayés du nombre de peaux de rats qui vont être mises à leur disposition; ils pensaient que ce nombre ne s'élèverait qu'à 100,000; mais comme il y a un traité, il faudra qu'il s'exécute.

(Journal français.)

Bibliographie.

De la politique révolutionnaire et de son avenir,

PAR L'ABBÉ J. BONNETAT.

Depuis soixante ans, la société française s'efforce de construire un abri où elle puisse reposer sa tête; travail inutile: ce qu'elle a fondé la veille s'écroule le lendemain; les institutions sont à peine élevées qu'un souffle les renverse. Quelle est la cause de ces secousses incessantes, de ces révolutions dont on ne prévoit point